



Litige écoulement d'eau du au tartre du group ballon d'eau chaude

Par **locataire75**, le **20/06/2012 à 13:57**

Bonjour,

Après avoir reçu une facture d'eau présentant un montant anormalement élevé j'ai demandé au propriétaire de vérifier l'installation du ballon d'eau chaude.

Le problème provenait du groupe de sécurité très entartré.

Le propriétaire m'informe que je reste redevable de cette facture car c'est le mauvais entretien du groupe de sécurité du ballon d'eau chaude qui a provoqué un écoulement d'eau.

Suis je réellement responsable de l'entretien du groupe de sécurité?

Aucune notice d'utilisation ne m'a été donné lors de mon installation. Aucune fuite visible n'a pu m'avertir de cette perte d'eau qui s'écoulait directement dans les canalisations.

De plus le ballon a été changé il y a moins de 3 ans. Cela fait 8 ans que suis locataire.

Par **janus2fr**, le **20/06/2012 à 17:26**

Bonjour,

Effectivement, c'est le locataire qui est responsable de l'entretien du groupe de sécurité.

Vous devez le faire fonctionner une fois par mois pour en vérifier l'état et empêcher qu'il ne s'entarte.

Par **locataire75**, le **20/06/2012 à 22:07**

Merci pour votre réponse. Je n'ai plus qu'à étaler le montant de la facture :(